

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS 2)

SOUS LA DIRECTION DE
EMMANUEL DECAUX
OLIVIER DE FROUVILLE

COLLOQUE INTERNATIONAL

C.R.D.H.

LA DYNAMIQUE
DU SYSTEME
DES TRAITES DE L'ONU
EN MATIERE
DE DROITS DE L'HOMME

Editions A. PEDONE

SOMMAIRE

Ouverture

Les droits de l'Homme : une priorité de la politique étrangère de la France

**PREMIÈRE PARTIE :
LA FRANCE ET LES SOURCES
DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

**Chapitre 1 :
Le droit international des droits de l'Homme en droit interne**

Introduction

Le point de vue d'un juriste

La Cour de cassation et les traités internationaux dans le domaine des droits de l'Homme

Le juge administratif français et le droit international des droits de l'Homme

**Chapitre 2 :
Les défis de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif
au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels**

Introduction

L'articulation des normes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels avec celles de l'Organisation Internationale du Travail par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels

La justiciabilité des droits sociaux par temps de crise économique : quelles perspectives pour l'examen des communications individuelles devant le Comité des droits sociaux, économiques et culturels

La ratification par la France du Protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels : quelles conséquences sur l'invocabilité des dispositions du Pacte devant les juridictions françaises ?

**DEUXIÈME PARTIE :
LE DÉVELOPPEMENT
DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

**Chapitre 3 :
La portée des obligations issues
des traités universels des droits de l'Homme**

Introduction

L'exemple du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale

La Cour internationale de Justice et les comités conventionnels des Nations Unies

Le renvoi aux décisions des comités conventionnels des Nations Unies dans la pratique des organes régionaux de protection des droits de l'Homme

Chapitre 4 :

La cohérence du « système » international des droits de l'Homme

Introduction

Présentation du processus de renforcement des organes conventionnels

L'impératif de cohérence, entre intégrité du système et efficacité du droit

*L'articulation entre les procédures de plaintes et de communication
devant les organes de contrôle*

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

LISTE DES CONTRIBUTEURS

François ALABRUNE, *directeur des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères et du développement international*

Mouloud BOUMGHAR, *professeur à l'Université de Picardie Jules Verne, membre du CURAPP (UMR 7319) et membre associé du C.R.D.H.*

Christine CHANET, *conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancienne membre et présidente du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Gesa DANNENBERG, *docteur en droit du C.R.D.H.*

Emmanuel DECAUX, *professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur de l'Ecole doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé ; Président du Conseil d'orientation du C.R.D.H. ; Président du Comité des Nations Unies contre les disparitions forcées.*

Olivier DE FROUVILLE, *professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du C.R.D.H., membre du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Régis DE GOUTTES, *ancien premier avocat général à la Cour de cassation, ancien membre et président du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale*

Mattias GUYOMAR, *Conseil d'Etat, professeur associé à l'Université Panthéon-Assas*

Yann KERBRAT, *professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne*

Jean-Pierre LACROIX, *directeur des Nations Unies et des organisations internationales du ministère des affaires étrangères et du développement international*

Sir Nigel RODLEY, *membre et ancien président du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Diane ROMAN, *professeure à l'Université de Tours*

Ibrahim SALAMA, *directeur de la branche des traités, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme*

Hélène TIGROUDJA, *professeure à Aix-Marseille Université*

Sébastien TOUZÉ, *professeur et directeur du Master 2 Droits de l'homme et droit humanitaire à l'Université Panthéon-Assas*

Laurent TRIGEAUD, *maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas*

OUVERTURE

EMMANUEL DECAUX

C'est un double plaisir pour moi, en tant que directeur de l'Ecole doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé de notre Université, de vous souhaiter à tous la bienvenue et de remercier les intervenants qui vont participer à ce neuvième colloque international consacré à *La dynamique du système des traités de l'ONU en matière de droits de l'Homme*. Dans l'esprit du CRDH, nous sommes heureux de réunir des experts internationaux reconnus et d'éminents praticiens français, magistrats ou diplomates, ainsi que de jeunes universitaires, voire de jeunes docteurs, particulièrement prometteurs. Cela augure des débats riches et denses sur un sujet passionnant, mais aussi complexe, car en plein mouvement.

Notre colloque s'inscrit dans la ligne des grands colloques organisés par le CRDH, depuis le premier colloque international sur *Les Nations Unies et les droits de l'Homme, enjeux et défis d'une réforme*, qui a eu lieu le 10 novembre 2004¹. Mais il faut remonter plus loin encore et mentionner le colloque organisé les 12 et 13 octobre 1989 à l'Arche de la Défense, par le CEDIN de Nanterre, sous le titre, *Droit international et droits de l'Homme, La pratique juridique française dans le domaine de la protection internationale des droits de l'Homme*². Au-delà des noms des intervenants – et j'aimerais notamment évoquer la mémoire de Jacques Leprette et de Louis-Edmond Pettiti – c'est la confluence de la diplomatie des droits de l'Homme et du développement du droit international qui me semble la marque de fabrique de ces colloques internationaux où théoriciens et praticiens se rencontrent. Bergson disait qu'il fallait « *penser en Homme d'action et agir en Homme de pensée* ». C'est bien le sens de cette réflexion collective exigeante pour contribuer à ce que la Charte des Nations Unies appelle le « *progrès des droits de l'Homme* », en ayant pleinement conscience des contraintes juridiques et des pesanteurs géopolitiques qui pèsent sur l'action internationale. A cet égard, l'exemple de Louis Joinet reste une grande leçon pour nombre d'entre nous, qu'il a initié à

¹ Emmanuel Decaux (dir.), *Les Nations Unies et les droits de l'Homme, enjeux et défis d'une réforme*, collection de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme, n° 9, Paris, Pedone, 2006.

² Hubert Thierry et Emmanuel Decaux (dir.), *Droit international et droits de l'Homme, La pratique juridique française dans le domaine de la protection internationale des droits de l'Homme*, cahiers du CEDIN, n° 5, Paris, Montchrestien, 1990.

la diplomatie multilatérale à la Sous-Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.

Cette succession de colloques au fil du temps traduit aussi une autre dimension. Dans les années quatre-vingt-dix, après la chute du mur de Berlin et la fin de l'apartheid, les droits de l'Homme étaient portés par un mouvement fort. Cet élan a trouvé sa pleine consécration avec le consensus de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'Homme de 1993, au succès de laquelle Stéphane Hessel a contribué de manière décisive, en se battant avec énergie pour que le texte soit – disait-il avec une modestie feinte – « *autant que possible, un peu moins mauvais...* ».

Lorsqu'on parlait alors de réforme c'était pour aller de l'avant, développer les instruments internationaux, aussi bien conventionnels que déclaratoires, renforcer la garantie des droits et la protection des victimes. La Sous-Commission a été le fer de lance de cette avancée remarquable, combinant volonté d'universalité et exigence d'effectivité des droits de l'Homme. Le dernier fruit tardif de cette dynamique juridique au sein de la Sous-commission des droits de l'Homme est sans doute la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006.

Mais depuis longtemps le courant s'était inversé. Dès 2000, avec la réforme Sélebi, la Commission des droits de l'Homme avait commencé à rogner les ailes de la Sous-Commission, et la réforme de 2006 allait l'achever, ne laissant subsister qu'un Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme, sans aucun pouvoir d'initiative, ni géographique (*country-specific*) ni thématique. Du moins le noyau dur des traités universels des droits de l'Homme restait en place, avec des obligations conventionnelles assumées par les Etats et des droits protégés par des comités d'experts indépendants. Plus récemment, c'est le cœur du système des traités qui a été remis en question. Des projets de « *réforme* » brutale lancés à l'initiative de Kofi Annan et de Louise Arbour – souvent mieux inspirés ou mieux conseillés, il faut le dire – jusqu'au processus de Dublin de « *renforcement* » des organes de traités, conduit par Navi Pillay dans la transparence, avant d'être préempté par la diplomatie russe et repris en main par l'Assemblée générale, beaucoup d'énergie a été dépensé de part et d'autre pour tenter de sauvegarder l'essentiel, et d'abord le droit international, face à un révisionnisme insidieux. Il faut espérer, si les mots ont un sens, que le système des traités ressort « *renforcé* » et consolidé de cette épreuve cathartique, même si de nouvelles échéances s'imposent déjà, pour 2016 et surtout à l'horizon 2020.

OUVERTURE

Parler aujourd'hui de « *dynamique du système des traités* », reste un pari sur l'avenir. Après une période de flottement et d'incertitude, on peut espérer que les Etats prendront leurs obligations juridiques au sérieux. Loin d'une attitude défensive, impliquant de parler plus du bilan des organes indépendants que de la protection des droits de l'Homme, il est temps de revenir aux questions de fond. C'est dans cet esprit que la conférence a été structurée, en mettant en lumière l'interpénétration croissante du droit international et du droit interne.

Mais ce colloque traduit un autre dynamisme, celui du CRDH à l'heure d'une relève dont je me réjouis tout particulièrement, avec l'arrivée d'Olivier de Frouville et de Sébastien Touzé – tous deux des « *droits-de-l'homnistes* » venus de Nanterre – bientôt suivis de Julian Fernandez. C'est assez dire mon plaisir de ne pas avoir eu à organiser ce colloque, mais d'en profiter pleinement, pour la première fois, en souhaitant à tous des travaux fructueux. Je ne voulais pas manquer non plus de remercier l'équipe de jeunes chercheurs du CRDH aussi compétente que dévouée, en particulier Lauren Baum pour l'organisation du colloque, et Michel Tabbal, pour le travail d'édition de cet ouvrage, mais aussi Nathan Colin, Gesa Dannenberg, Maïté Fernandez, Anna Glazewski, Sarah Jamal et Anaïs Schill qui ont aidé à sa relecture et à sa mise en forme. Enfin, je voulais remercier tout particulièrement les éditions Pedone qui, après des années partenariat harmonieux, ont accepté de publier ce nouvel *opus*, inaugurant qui plus est une nouvelle collection des publications du CRDH.

Depuis près de 50 ans, les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme se sont juxtaposés, avec leurs mécanismes de rapport, de plainte et d'enquête, sans véritable vision d'ensemble. L'objectif d'une ratification universelle de ces "traités de base" et de leurs protocoles facultatifs n'est plus hors de portée, mais la question de leur indivisibilité et de leur effectivité reste entière. L'Assemblée générale des Nations Unies elle-même dans sa résolution 68/268 d'avril 2014 parle désormais d'un "système des traités des droits de l'Homme", en visant sa rationalisation et son renforcement, dans la perspective de prochains bilans prévus en 2016 et 2020.

Le neuvième colloque international du CRDH a réuni les meilleurs spécialistes de la question, diplomates et fonctionnaires internationaux, juristes et experts indépendants, pour mieux comprendre les réformes en cours, en mettant l'accent sur l'impératif de cohérence du système en gestation. Cela concerne aussi bien la France, au moment où le protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels entre en vigueur, que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme qui doit assurer aux organes de traités, les moyens nécessaires pour s'acquitter effectivement de leurs fonctions. En faisant le point sur cette problématique générale, le CRDH entend analyser les enjeux juridiques, diplomatiques et politiques qui sont au coeur des débats sur les droits de l'Homme et mobilisent toutes les parties prenantes, les Etats membres des Nations Unies comme les ONG et la société civile. Ce neuvième colloque, en prise sur l'actualité d'un monde en crise, éclaire d'un jour nouveau le droit international des droits de l'Homme, envisagé dans toute sa complexité mais aussi sa dynamique.

ISBN 978-2-233-00781-0

30 €

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 30 € l'ouvrage - 38 € par la poste.

CRDH -La dynamique du système des traités d l'Onu en matière de droits de l'homme

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
- Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00781-0

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....